

COMMUNE de MUILLE-VILLETTE
SEANCE DU 29 JUIN 2026

Séance ordinaire du vingt-neuf juin de l'an deux mil vingt-six à dix-huit heures zéro minute.

Le Conseil Municipal de la Commune de Muille-Villette, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Florian SLOSARCZYK, Maire de la Commune de Muille-Villette en session ordinaire.

Date de la
convocation :
22/06/2026

Date
d'affichage :
22/06/2026

Nombre de
conseillers
Municipaux
en exercice
15

Présents: MMs AVERLANT Rachel, BERTON François, FIX Ophélie, FURTADO Julie, PARLAKYILDIZ Neda, LESUEUR, Fabrice, SLOSARCZYK Eric, SOVEAUX Emeline, SOUPLY Patrick, Pierre ITSWEIRE et Sylvie PELLERIN.

Absents : M. SECRET Didier donnant pouvoir à M. SLOSARCZYK Eric
Mme KUCHARSKI Sandra donnant pouvoir à M. SLOSARCZYK Florian
M. DECOMBLE Georges donnant pouvoir à

Secrétaire de séance : M. BERTON François

1. Approbation du compte rendu du 05 juin 2026
2. Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2025
3. Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement - EXERCICE 2025
4. Vote du budget primitif définitif de la commune – Exercice 2026.
5. Organisation des opérations de recensement de la population 2027 – Choix du mode d'organisation
6. Autorisation de signature d'un protocole d'accord tripartite relatif à la démolition d'un immeuble en situation de péril et à la prise en charge financière des travaux
7. Création d'un Conseil Municipal des Jeunes
8. Règlement Intérieur du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
9. Mise à disposition de l'annexe communale – modalités et conditions d'utilisation
10. Adoption du règlement intérieur de l'annexe
11. Adoption du règlement intérieur du mini-golf communal

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni afin de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivants :

1. Approbation du compte rendu du 05 juin 2026

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 05 juin 2026 à l'unanimité et sans observation particulière.

2. Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2025

Le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Après présentation des résultats de l'exercice et vérification de la concordance avec la comptabilité du comptable public, le Conseil Municipal **approuve le CFU 2025.**

3. Affectation du résultat de fonctionnement – Exercice 2025

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 conformément aux besoins de financement de la section d'investissement et au report en

fonctionnement.

La délibération est **adoptée**.

4. Vote du budget supplémentaire – Exercice 2026

Le budget supplémentaire 2026 est présenté en équilibre en section de fonctionnement et d'investissement. Après débats, le Conseil Municipal **vote le budget supplémentaire définitif 2026**, tel que présenté.

5. Organisation des opérations de recensement de la population 2027 – Choix du mode d'organisation

Le Conseil Municipal examine les modalités d'organisation du recensement de la population prévu en 2027. Il est présenté la proposition de la Poste, laquelle consiste en une prestation externalisée permettant la réalisation des opérations de recensement. Cette solution est jugée plus avantageuse financièrement que le recrutement de deux agents recenseurs, tout en offrant un gain de temps et une meilleure organisation pour les services municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide d'accepter la proposition de la Poste** et de retenir ce mode d'organisation pour les opérations de recensement 2027.

La délibération est **adoptée**.

6. Autorisation de signature d'un protocole d'accord tripartite relatif à la démolition d'un immeuble en situation de péril

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un protocole d'accord tripartite concernant la démolition d'un immeuble déclaré en situation de péril.

Ce protocole précise les responsabilités respectives des parties ainsi que les modalités de mise en œuvre des travaux. Il est également indiqué qu'aucun coût ne sera supporté par la commune, l'intégralité des frais étant à la charge des propriétaires concernés.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7. Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le Conseil Municipal décide de créer un Conseil Municipal des Jeunes afin de favoriser la participation citoyenne des jeunes de la commune.

Cette instance consultative permettra d'associer les jeunes à la vie locale et aux projets communaux.

La création est **approuvée**.

8. Règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le règlement intérieur encadrant le fonctionnement du CMJ est présenté.

Après examen, le Conseil Municipal **adopte le règlement intérieur du CMJ**.

9. Mise à disposition de l'annexe communale – modalités et conditions d'utilisation

Le Conseil Municipal définit les conditions de mise à disposition de l'annexe communale, notamment les règles de réservation, d'utilisation et de responsabilité des usagers.

La proposition est **validée**.

10. Adoption du règlement intérieur de l'annexe communale

Le règlement intérieur fixant les règles d'utilisation de l'annexe communale est soumis au vote.

Il est **adopté par le Conseil Municipal**.

11. Adoption du règlement intérieur du mini-golf communal

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du mini-golf communal, précisant les conditions d'accès, de sécurité et d'utilisation des équipements.

La délibération est **approuvée**.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.